



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 19 avril 2018

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

Le directeur départemental

à

Affaire suivie par  
*frederic.pollet@moselle.gouv.fr*  
03 87 34 83 50

**Mairie de Thionville**  
**Hôtel de Ville**  
**BP 30352 - Rue Georges-Ditsch**  
**57125 Thionville Cedex**

**Objet :** Dossier de déclaration concernant le remplacement de l'ouvrage hydraulique TN40 situé route de Buchel à Thionville, permettant à la RD14A de franchir le ruisseau de Metzange

**Réf :** FP/ Dossiers instruits/travaux sur cours d'eau/Thionville/2018\_Ouvrage TN40

**P.J :** Dossier de déclaration  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **remplacement de l'ouvrage hydraulique TN40 situé route de Buchel à Thionville**

Ce dossier a été déposé par :

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récepissé de déclaration n°57-2018-00159** en date du 19 avril 2018, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,



Valérie ANTOINE-POTIER